

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

Procès-verbal des délibérations de la séance régulière du conseil municipal de Val-Joli, tenue en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 6 février 2017 à 20h00 sous la présidence du maire, Monsieur Rolland Camiré.

Sont également présents, les membres du conseil, Messieurs Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté et Madame Josiane Perron.

Mme Julie Brousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal tel que prévu au point 2 de l'ordre du jour.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée s'est ouverte à 20h00.

2017-02-017 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en inscrivant « modification » au point 13.10.

1. **Ouverture de l'assemblée**
2. **Constatation de régularité et de quorum**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour ***
4. **Approbation des procès-verbaux**
 - 4.1. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 9 janvier 2017
5. **1ere période de questions du public**
6. **Correspondance**
 - 6.1. MRC Val-St-François Adoption d'un document sur la nature des modifications à apporter au plan et/ou règlements d'urbanisme à la suite du règlement 2016-01
 - 6.2. Jurisprudence Aménagement et urbanisme – Nuisances
 - 6.3. L'EAUGIC Stratégie québécoise d'économie d'eau potable
 - 6.4. MRC Val-St-François Invitation 5 à 7 Séjour exploratoire agricole
 - 6.5. Échec au crime Soirée de financement, Région de Sherbrooke
 - 6.6. Journées de la persévérance scolaire en Estrie
 - 6.7. Hydro-Québec Dossier d'Interconnexion Québec – New Hampshire
 - 6.8. ACMPA Soutien à la réouverture de la banque postale
7. **Finance**
 - 7.1. Autorisation des comptes
8. **Règlementation**
 - 8.1. 2017-02 – Règlement de Circulation de Quad sur les chemins
9. **Administration**
 - 9.1. ADMQ – Cotisation annuelle 2016 de la directrice générale
 - 9.2. Adoption du taux de l'indice des prix à la consommation de Statistiques Canada à 1,5% pour l'ajustement salarial du conseil et de l'Hôtel de ville
 - 9.3. Formation – Nouvelle réglementation de vérification mécanique quotidienne
 - 9.4. Formation Sécurité civile – 2e volet Planification et Centre de coordination
 - 9.5. Achat d'un portable pour le bureau et location d'Office 365
10. **Loisirs**
11. **Urbanisme**
 - 11.1. Rapport du mois de janvier de l'Officière en bâtiment, environnement et agraire
 - 11.2. Suivi du dossier de la mise aux normes des installations septiques
12. **Voirie**
 - 12.1. Entériner l'achat de roues pour la rétrocaveuse
13. **Affaires nouvelles et suivi**
 - 13.1. Demande de financement – Centre de répit Théo Vallières
 - 13.2. Devis pour appel d'offre - l'Entrepôt municipal *

- 13.3. Résolution pour les QUADS
- 13.4. Action Partage – Demande collaboration habituelle 2017 au montant de 500\$
- 13.5. Tournoi 2017 Pee-Wee/Bantam de Windsor – Demande de commandite
- 13.6. Résolution de soutien – Dérogation de construction en zone inondable Entreprises PERLO
- 13.7. Projet Patrimoine – 2 propositions de projets pour la municipalité
- 13.8. Croix-Rouge - Contribution annuelle de 250.24\$
- 13.9. SYGEM Rôle en ligne - Réception de la redevance semi-annuelle
- 13.10. Subvention PRIMEAU volet 2 – seconde résolution
- 14. Rapport des Comités**
 - 14.1. Régie Incendie
 - 14.2. Loisirs
 - 14.3. Environnement
 - 14.4. Trans-Appel
 - 14.5. Urbanisme
 - 14.6. Maire
- 15. 2e période de question du public**
- 16. Levée de l'assemblée**

2017-02-018 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 JANVIER 2017

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 9 février 2017 soit adopté tel que présenté.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Philippe Laplante :

S'informe à savoir si un avis avait été envoyé par courriel pour la consultation publique du 6 février à 19h30.

2017-02-019 6. CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et étudiée par les membres du conseil qui ont demandé les suivis nécessaires.

Le dépôt de la correspondance aux archives tel que souhaité par le conseil est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à l'unanimité.

7. FINANCE

2017-02-020 ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Attendu que la directrice générale a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsable de leurs vérifications; Il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise à chaque membre du conseil soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

SALAIRES

Les chèques de salaires pour la période du 1er au 31 janvier 2017 représentent un total net de 13 064,90\$.

INCOMPRESSIBLES DU MOIS

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
201700035 (C)		2017-01-17	494	VISA DESJARDINS		227,28 \$
201700036 (C)		2017-01-17	4	Bell Canada		180,57 \$
201700037 (C)		2017-01-17	28	HYDRO-QUEBEC		716,70 \$
201700038 (C)		2017-01-24	28	HYDRO-QUEBEC		1 213,97 \$
201700039 (C)		2017-01-24	28	HYDRO-QUEBEC		798,67 \$
201700040 (C)		2017-01-24	28	HYDRO-QUEBEC		97,79 \$
201700049 (C)		2017-01-20	723	AXION		91,87 \$
201700050 (C)		2017-01-25	28	HYDRO-QUEBEC		29,29 \$
201700051 (I)		2017-01-31	68	RECEVEUR GENERAL		2 330,12 \$
201700052 (I)		2017-01-31	67	MINISTRE DU REVENU		5 902,53 \$
201700053 (I)		2017-01-31	745	FIDUCIE DESJARDINS		2 242,24 \$
201700041 (I)	5788	2017-01-19	1122	LAROCHELLE Jean-François		100,00 \$
201700042 (I)	5789	2017-01-19	1156	NADEAU Sandy & GIRARDIN Michaël		100,00 \$
201700043 (I)	5790	2017-01-19	1162	MAURICE Julie & LUSSIER Tommy		100,00 \$
201700044 (I)	5791	2017-01-19	1188	NORMANDIN Cynthia, ROY Jean-Fran		100,00 \$
201700045 (I)	5792	2017-01-19	1189	GRENACHE Myriam		100,00 \$
201700046 (C)	5793	2017-01-19	1193	LANGLOIS Sonia & MASSÉ Jonathan		100,00 \$
201700047 (I)	5794	2017-01-19	1190	NORMANDIN Stéphanie		100,00 \$
201700054 (I)	5795	2017-01-31	8	Retraite QUÉBEC		374,99 \$
						14 906,02 \$

COMPTES À PAYER EN DATE DU 7 FÉVRIER 2017

N° déboursé	N° chèque	Date	N° fourn.	Nom	Montant
201700055 (I)	5796	2017-02-07	1	ACTION PARTAGE WINDSOR	500,00 \$
201700056 (I)	5797	2017-02-07	14	COOP DES CANTONS	27,67 \$
201700057 (I)	5798	2017-02-07	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	80,57 \$
201700058 (I)	5799	2017-02-07	40	MONTY SYLVESTRE, Cons. Juridiq. Inc	5 620,03 \$
201700059 (I)	5800	2017-02-07	41	MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS	2 024,50 \$
201700060 (I)	5801	2017-02-07	45	PRAXAIR INC	81,51 \$
201700061 (I)	5802	2017-02-07	60	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	147,00 \$
201700062 (I)	5803	2017-02-07	70	PETITE CAISSE	46,40 \$
201700063 (I)	5804	2017-02-07	84	TOURNOI NAT BANTAM WINDSOR INC	100,00 \$
201700064 (I)	5805	2017-02-07	109	LIGNES ELECTRIQUES F.J.S. INC	1 253,32 \$
201700065 (I)	5806	2017-02-07	152	SEL WARWICK INC	3 941,23 \$
201700066 (I)	5807	2017-02-07	216	DE L'ETOILE GUY	150,00 \$
201700067 (I)	5808	2017-02-07	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC	593,28 \$
201700068 (I)	5809	2017-02-07	427	JLD - LAGUÉ	846,68 \$
201700069 (I)	5810	2017-02-07	579	SPA DE L'ESTRIE	2 253,07 \$
201700070 (I)	5811	2017-02-07	638	FONDS D'INFO SURLETERRITOIRE	16,00 \$
201700071 (I)	5812	2017-02-07	714	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC	863,46 \$
201700072 (I)	5813	2017-02-07	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	201,09 \$
201700073 (I)	5814	2017-02-07	789	LA COOP FÉDÉRÉE DIVISION PÉTRO	3 212,06 \$
201700074 (I)	5815	2017-02-07	794	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL	150,44 \$
201700075 (I)	5816	2017-02-07	801	GASCON HELENE	700,00 \$
201700076 (I)	5817	2017-02-07	818	SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION	287,44 \$
201700077 (I)	5818	2017-02-07	947	CAMIRÉ ROLLAND	90,00 \$
201700078 (I)	5819	2017-02-07	950	GARY DACRES ENR	96,03 \$
201700079 (I)	5820	2017-02-07	1004	DISTRIBUTION JPG INC.	25,24 \$
201700080 (I)	5821	2017-02-07	1010	AMUSEMENT GONFLABLE DE L'ESTRIE	500,00 \$
201700081 (I)	5822	2017-02-07	1078	PERRON, Josiane	68,95 \$
201700082 (I)	5823	2017-02-07	1099	SCROSATI Yannik	400,00 \$
201700083 (I)	5824	2017-02-07	1118	PNEUS METRO INC.	1 630,24 \$
201700084 (I)	5825	2017-02-07	1191	COMMUNIC. NELSON BILODEAU CAFIT	787,58 \$
201700085 (I)	5826	2017-02-07	1192	ALL PRO INDUSTRIAL PRODUCTS INC.	219,85 \$
201700086 (I)	5827	2017-02-07	1194	Municipalité de WOTTON	28,04 \$
201700087 (I)	5828	2017-02-07	1195	ÉRABLIÈRE LA CABANE À RAOUL	50,00 \$
201700088 (I)	5829	2017-02-07	876	SINTO INC	32,08 \$

Total des chèques

27 023,76 \$

8. RÉGLEMENTATION

2017-02-021 2017-02 RÈGLEMENT VISANT À PERMETTRE LA CIRCULATION DU CLUB QUAD DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le Club Quad de la MRC du Val-Saint-François sollicite l'autorisation de la municipalité de Val-Joli pour circuler sur certains chemins municipaux;

ATTENDU QUE ce tracé boucle le circuit pour se rendre d'une municipalité à une autre;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'adopter par la présente le projet de règlement numéro 2016-20 conformément à l'article 124 de la Loi;
- de fixer au 6 février 2017, à 19h30, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

ADOPTÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-02

RÈGLEMENT VISANT À PERMETTRE LA CIRCULATION DU CLUB QUAD DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la *Loi sur les véhicules hors route* établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE ce conseil municipal est d'avis que la pratique du quad favorise le développement touristique et économique des municipalités environnantes;

ATTENDU QUE le Club Quad de la MRC du Val-Saint-François sollicite l'autorisation de la municipalité de Val-Joli pour circuler sur certains chemins municipaux;

ATTENDU QUE ce tracé boucle le circuit pour se rendre d'une municipalité à une autre;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Gilles Perron lors de la séance de ce conseil, tenue le 9 janvier 2017;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à l'unanimité que *ce conseil adopte le règlement numéro 2017-02 et statue par ledit règlement ce qui suit :*

Article 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 : TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement visant à permettre la circulation du Club Quad de la MRC du Val-Saint-François sur certains chemins municipaux » et porte le numéro 2017-02 des règlements de la municipalité de la municipalité de Val-Joli.

Article 3 : OBJET

L'objet du présent règlement vise à établir les chemins publics sur lesquels la circulation des quads sera permise sur le territoire de la municipalité de Val-Joli, le tout en conformité avec la *Loi sur les véhicules hors route*.

Article 4 : VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS

Le présent règlement s'applique aux quads au sens de la *Loi sur les véhicules hors route*.

Article 5 : LIEUX DE CIRCULATION

Tel que demandé par le *Club Quad de la MRC Val Saint-François*, la circulation des quads est permise sur les chemins municipaux suivants, sur les longueurs maximales prescrites suivantes :

Rang 9

- ◆ 0.7 km sur le rang 9 à partir de la sortie existante du sentier Quad jusqu'au terrain lot 3 678 008 (terrain de M. Marcotte) soit le 309, rang 9 et en ressortir à la fin de son terrain.
- ◆ 0.4 km sur ce le même rang 9 pour atteindre le terrain lots 633-P, 631-P, 629-P, 627-P (terrain M. Daigle) et finalement en ressortir au bout de sa terre;
- ◆ À la sortie du terrain de M. Daigle, une circulation de 0.95 km toujours sur le rang 9 est nécessaire en traversant le chemin Goshen pour rejoindre le terrain lot 3 677 920. (terrain de M. Vigneux);
- ◆ En ressortant du terrain de M Vigneux une distance de 0.98 km est nécessaire pour se rendre sur les terres lot 612 (terrain de la ferme Sapin, Noryse) au coin de la route de l'Église et du rang 9 pour en ressortir au bout de celle-ci;
- ◆ Finalement, 2 km toujours dans le rang 9 pour se rendre à l'arrêt du chemin Grande Ligne;

Grande-Ligne

- ◆ Finalement, du chemin Grande Ligne, 2.9 km afin de rejoindre le lot 5 535 867 (terrain de M. Airolidi).

Les deux chemins sont mitoyens avec les municipalités de Saint-Claude et du Canton de Cleveland et nécessitent leurs autorisations.

Un croquis des emplacements avec distance est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 6 : RESPECT DE LA SIGNALISATION

L'autorisation de circuler est accordée pour la période de temps et aux endroits prévus par la présence de signalisation routière appropriée.

Article 7: PÉRIODE DE TEMPS VISÉE, DURÉE - RENOUVELLEMENT

L'autorisation de circuler aux véhicules hors route visés, sur les lieux ciblés au présent règlement, est valide pour la période hivernale 2016-2017, se terminant au maximum le 30 avril 2017.

Par la suite, le règlement se renouvellera automatiquement par période hivernale successive d'un (1) an, à moins que la Municipalité de Val-Joli ou le Club Quad de la MRC du Val Saint-François en informe l'autre partie, par courrier écrit recommandé ou certifié, de son intention d'y mettre fin.

Cet avis devra être donné avant le 1^{er} septembre de chaque année pour la prochaine période hivernale.

Article 8: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre publié à la Gazette officielle du Québec.

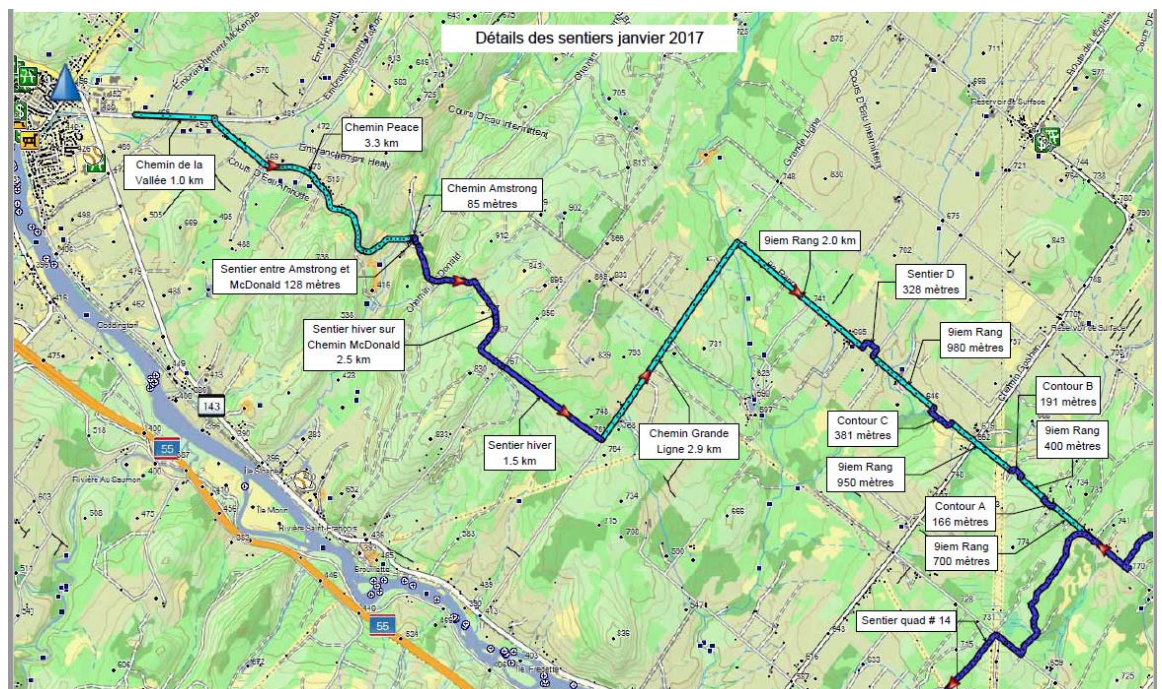
Adopté à Val-Joli, le 6 février 2017.

Rolland Camiré, maire

Julie Brousseau
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

ANNEXE 1

Tracé du sentier



9. ADMINISTRATION

2017-02-022 ADMQ – COTISATION ANNUELLE 2017 DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyée par le conseiller Philippe Verly et résolu à la majorité des conseillers présents de payer l'adhésion 2017 de madame Julie Brousseau pour la municipalité de Val-Joli avec l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant de 445\$ et de l'assurance au montant de 348\$ taxes incluses.

2017-02-023 ADOPTION DU TAUX DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION DE STATISTIQUE CANADA; QUÉBEC ANNUEL POUR L'AJUSTEMENT SALARIAL DU CONSEIL ET DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE les membres du conseil reçoivent une augmentation du coût de la vie en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC CANADA) pour le Québec, (basée sur les mois de janvier à décembre de l'année précédente) pour chaque exercice financier et ce, rétroactif au 1er janvier de chaque année et tel que prévue à l'article 6 du règlement numéro 2007-2 relatif au traitement des élus;

ATTENDU QUE les employés municipaux reçoivent une augmentation du coût de la vie en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC CANADA) pour le Québec, (basée sur les mois de janvier à décembre de l'année précédente) pour chaque exercice financier et ce tel que prévue à l'article 6 de la Politique de gestion des ressources humaines;

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation Canada pour la province de Québec a terminé l'année 2016 à UN virgule CINQ pourcent (1,5%);

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à la majorité des conseillers présents :

D'accepter et d'entériner les augmentations d'un point cinq (1,5%) telles que prévues au règlement numéro 2007-2 relatif au traitement des élus et des employés municipaux avec effet rétroactif au 1er janvier 2017.

	Salaire	Allocation de dépenses
Maire	7 148.44\$	3 574.22\$
Conseiller	2 460.84\$	1 230.48\$

2017-02-024 FORMATION – NOUVELLE RÉGLEMENTATION DE VÉRIFICATION MÉCANIQUE QUOTIDIENNE

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à la majorité des conseillers présents d'autoriser les deux employés de voirie, messieurs Pier Lacasse et Stéphane Côté à assister à une formation qui sera donnée dans la région, au coût de 40\$ par employé, selon les disponibilités offertes pour la future formation.

2017-02-025 FORMATION DE SÉCURITÉ CIVILE – 2^e VOLET PLANIFICATION ET CENTRE DE COORDINATION

ATTENDU QUE la Régie incendie de la région de Windsor offre des cours de formation en sécurité civile aux municipalités faisant partie de la Régie incendie, offerts dans les locaux de la Régie incendie;

ATTENDU QUE la Régie paye les frais d'inscriptions pour la directrice générale et les 2 conseillers membres du conseil d'administration de la Régie;

ATTENDU QUE 2 jours de formations sont offerts selon l'expérience des participants, soit le 13 avril pour la formation « d'Introduction à la sécurité civile » et le 20 avril pour la seconde partie soit « Planification et coordination »;

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale et le responsable de voirie d'assister à la formation du 20 avril;

D'autoriser les conseillers Gilles Perron et Philippe Verly d'assister aux formations du 13 et 20 avril et que les frais d'inscriptions soient payés par la Régie;

D'autoriser le maire Rolland Camiré et la conseillère Josiane Perron à assister aux formations du 13 et 20 avril prochain si des places sont disponibles et que les frais d'inscriptions d'environ 230\$ par personne, par journée soient payés par la municipalité de Val-Joli.

2017-02-026 ACHAT D'UN PORTABLE POUR LE BUREAU ET LOCATION DE LA SUITE OFFICE 365

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à la majorité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à faire l'achat d'un portable 15 pouces, LENOVO Thinkpad chez In-fo.ca au coût de 800\$ plus taxes, plus les frais de programmation et d'installation et de la location annuelle de la Suite Office à 100\$ qui sera aussi installée sur tous les ordinateurs de l'Hôtel de Ville.

Cet ordinateur portable permettra de faire des présentations lors de différentes rencontres de comité, s'installer dans la salle du conseil et prendre des notes etc.

11. URBANISME

COMPTE RENDU DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENTS, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE

La directrice générale résume les activités de l'inspectrice en bâtiment et environnement pour le mois.

	2016	2017
Nombre de permis pour Janvier	3	3
Valeur	2000	215 000\$
Nouvelle construction de maison	0	0
Permis de lotissement	0	0

2017-02-027 SUIVI DU DOSSIER DE LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

ATTENDU QUE l'inspectrice en bâtiment, environnement et agraire à mise à jour la liste des installations septiques de l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable de l'application du Règlement provincial Q-2, r.22 *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*;

ATTENDU QUE la liste créée par l'inspectrice est divisée par priorités, soit :

- Rouge – Prioritaires Été 2017
- Orange - Installations faites avant 1981;
- Blanc - Permis papier émis
- Vert - Permis informatiques émis
- Bleu - Raccordés aux égouts

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspectrice en bâtiment, environnement et agraire, madame Marie-Ève Parr à reprendre les démarches de mises aux normes des installations septiques de la municipalité en envoyant une lettre d'avis aux propriétés inscrites en Rouge sur la liste des installations septiques de Val-Joli et de demander des actions pour l'été 2017.

12. VOIRIE

2017-02-028 ENTÉRINER L'ACHAT DE PNEUS POUR LA RÉTROCAVEUSE.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat du responsable de voirie de 2 pneus arrières pour la rétrocaveuse à 450\$ du pneu, plus les frais d'installation, de recyclage des vieux pneus, de scellant, de valves et les taxes pour un total de 1630,24\$ taxes incluses.

13. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

2017-02-029 DEMANDE DE FINANCEMENT – CENTRE DE RÉPIT THÉO VALLIÈRES

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à la majorité des conseillers présents de participer à la campagne de financement du nouveau centre de répit Théo Vallières avec un don non-récurant de 1000\$.

2017-02-030 DEVIS POUR APPEL D’OFFRE – L’ENTREPÔT MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à la majorité des conseillers présents de demander à la directrice générale d’afficher le devis pour appel d’offre sur le Système électronique d’appel d’offre (SE@O) afin d’obtenir des offres pour faire construire un entrepôt municipal non-isolé à l’arrière du garage municipal, avec les fonds réservés de la vente du Parc de l’Énergie.

2017-02-031 RÉOLUTIONS POUR LES QUADS DANS LE RANG 9 ET LE CHEMIN GRANDE LIGNE

ATTENDU QUE le Club Quad de la MRC du Val-Saint-François a déposé une demande à la municipalité dans le but de leur permettre de circuler en véhicules tout terrain sur une partie de certains chemins pour des distances supérieures à un kilomètre;

ATTENDU QUE l’utilisation de ces chemins publics permet aux quadistes d’offrir à leurs membres la possibilité de fermer la boucle manquante entre Saint-Claude et le Canton de Cleveland en passant par la municipalité de Val-Joli;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à la majorité des conseillers présents:

QUE la municipalité évaluera l’expérience vécue à chaque année (soit : le bruit, la sécurité, le non-respect des limites de vitesse et des heures d’utilisation, ou autres) et en conséquence, le règlement numéro 2017-02 permet à la municipalité de mettre fin à celui-ci avec un avis écrit avant le 1^{er} septembre de chaque année;

QUE le Club Quad de la MRC du Val-Saint-François devra installer les panneaux de signalisation nécessaires pour la sécurité des usagers et devra en faire la surveillance pour les entrées et les sorties des sentiers.

2017-02-032 ACTION PARTAGE – DEMANDE DE COLLABORATION HABITUELLE 2017 AU MONTANT DE 500\$

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Gilles Perron et résolu à la majorité des conseillers présents d’octroyer encore cette année un don de 500\$ afin de soutenir l’organisme qui vient en aide aux plus démunis de la région de Windsor.

2017-02-033 TOURNOI 2017 PEE-WEE/BANTAM DE WINDSOR – DEMANDE DE COMMANDITE

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à la majorité des conseillers présents d'octroyer un montant de 100\$ en commandite pour l'Édition 2017 du Tournoi National Pee-Wee/Bantam de Windsor.

2017-02-034 RÉOLUTION DE SOUTIEN – DÉROGATION DE CONSTRUCTION EN ZONE INONDABLE - ENTREPRISES PERLO

ATTENDU QUE les Entreprises PERLO, promoteur, a déposé un plan projet # 1432 en date du 14 juillet 2014, pour un développement domiciliaire sur les lots 3 367 036 et 4 378 949;

ATTENDU QUE la rue projetée, d'une longueur maximale de 500m, se raccorde au chemin Kendall appartenant à la municipalité de Val-Joli et est déjà inscrite à la Commission de Toponymie du Québec;

ATTENDU QU' une partie de la nouvelle rue projetée se situe en zone inondable, d'environ 460m²;

ATTENDU QUE le cours d'eau répertorié par le MDDELCC devrait être redirigé;

ATTENDU QU' une dérogation est nécessaire à la MRC pour modifier le schéma d'aménagement pour construire les fondations de la rue;

ATTENDU QU' une approbation de la municipalité est nécessaire pour permettre cette dérogation;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité appuie la demande de dérogation des Entreprises PERLO concernant les travaux d'aménagement en zone inondable de la future rue, à l'intersection avec le chemin Kendall tel que montré au plan ci-joint et autorise la directrice générale à transmettre la résolution à la MRC.

PROJET PATRIMOINE – 2 PROPOSITIONS DE PROJETS POUR LA MUNICIPALITÉ

Le maire explique le projet et mentionne qu'il est possible de présenter 2 projets à la MRC avant la fin du mois de février.

2017-02-035 CROIX-ROUGE –CONTRIBUTION ANNUELLE

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à la majorité des conseillers présents de payer la contribution annuelle de 0.16\$ per Capita pour une population de 1564 citoyens, au montant total de 250,24\$ couvrant la seconde année de l'entente de trois ans, pour les services aux sinistrés.

SYGEM RÔLE EN LIGNE – RÉCEPTION DE LA REDEVANCE SEMI-ANNUELLE

Le maire explique que suite à l'implantation du Rôle en ligne sur le site Internet de la municipalité de Val-Joli en 2016, la municipalité reçoit une redevance semi-annuelle de 201.60\$ provenant des frais payés par les professionnels.

2017-02-036 SUBVENTION PRIMEAU VOLET 2 - MODIFICATION

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme d'infrastructure municipales d'eau (PRIMEAU);

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliqueraient à elle pour recevoir la contribution gouvernementale;

ATTENDU QU' une partie des citoyens de la municipalité de Val-Joli sont aux prises avec une eau potable contaminée à divers degrés, détectée par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en janvier 2012, allant jusqu'à interdire l'utilisation complète de l'eau dans la maison;

ATTENDU QUE la municipalité, après vérifications auprès d'experts, n'a d'autres choix que de prolonger le réseau d'aqueduc de la Ville de Windsor afin d'alimenter les citoyens du secteur, touchés par la contamination;

ATTENDU QUE le conseil municipal propose d'aller de l'avant avec le projet d'aqueduc dans son ensemble et plus particulièrement avec le projet de surpresseur;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Gilles Perron et résolu à la majorité des conseillers présents:

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre de PRIMEAU – volet 2;

QUE la municipalité approuve le contenu, les modifications et autorise son envoi au ministère des Affaires municipales et de documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute autre modification qui pourrait être apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

14. RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers et le maire font un résumé des points importants de chacun des comités de la municipalité.

1. Régie Incendie
2. Loisirs
3. Environnement
4. Trans-Appel
5. Urbanisme
6. Mairie

15. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont soulevés concernant les points suivants :

M. Mario Saint-Pierre

Demande de connaître la date de fin du règlement d'emprunt 7-97.

S'informe de l'avancement des subventions dans le dossier de l'aqueduc.

Questionne les conseillers afin de bien comprendre les principes du référendum lors d'un règlement d'emprunt.

M. Philippe Laplante

S'informe afin de comprendre la différence entre une résolution et un règlement dans la prolongation dans le temps de l'autorisation.

M. Patrick Bernier

Explication des bienfaits de la vidange annuelle des installations septiques

Suggère de présenter de potentiels crédits d'impôt aux citoyens devant refaire les installations septiques.

2017-02-037 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly

De lever cette séance à 21h16.

La prochaine séance ordinaire se tiendra le LUNDI, le 6 mars 2017 à 20h00.

Proposition adoptée

Rolland Camiré
Maire

Julie Brousseau
Directrice générale et
Secrétaire trésorière

**RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES
RÉSOLUTIONS**

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Signé à Val-Joli en date du _____

Rolland Camiré, maire

